

(1)

(N^o 54.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1860.

NATURALISATION ORDINAIRE.



Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE BOE.

I

Demande du sieur Michel THEISSE.

MESSIEURS,

Par pétition du 17 octobre 1859, le sieur Theisse demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Kuntzig (grand-duché de Luxembourg), le 21 janvier 1819, de parents luxembourgeois, appartenant à une famille très-recommandable. Établi à Udange depuis 1851, il a épousé une femme belge et se livre à la culture de ses terres. Les meilleurs rapports nous sont transmis sur la conduite du sieur Theisse, qui, tant dans le grand-duché que dans sa nouvelle résidence s'est acquis l'estime générale. Nous croyons en conséquence, Messieurs, pouvoir vous proposer de faire à la requête du pétitionnaire un favorable accueil, et de le dispenser de payer le droit d'enregistrement, conformément à l'art. 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,
H. DE BOE.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Moïse FICZLOWIEZ.

MESSIEURS,

Par pétition datée du 25 septembre 1859, le sieur Ficzlowiez demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Cracovie, le 5 avril 1819. Établi en Belgique depuis 1845, il y dirige une fabrique de porte-monnaies qui occupe vingt-deux ouvriers. Sa réputation commerciale est bonne et sa conduite privée ne laisse rien à désirer. Le 22 septembre 1845, il a contracté mariage avec la D^{lle} Adelaïde Guhraner, Prussienne de naissance et de cette union sont nés plusieurs enfants en Belgique. Le sieur Ficzlowiez s'est engagé à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission croit pouvoir vous proposer la prise en considération de sa demande.

Le Rapporteur,

H. DE BOE.

*Le Président,*H. DE BROUCKERE.
